

## Présentation du dossier “Risques”



**Bernard Guillon**

Maître de conférences en sciences  
de gestion HDR Chercheur au  
CREG (IAE de Pau-Bayonne)  
Co-créateur et administrateur du  
colloque francophone sur le risque  
Oriane  
guillon@iutbayonne.univ-pau.fr

Le colloque francophone sur le risque Oriane est, pour la deuxième fois, le partenaire de la Revue du financier. Cette manifestation scientifique, née en 2003, est soutenue par treize associations :

**A2ID** – Association Internationale et Interdisciplinaire de la Décision

**ADERSE** – Association pour le Développement de l’Enseignement et de la Recherche sur la responsabilité Sociale de l’Entreprise

**ADETEM** – Association nationale du marketing

**AFC** – Association Francophone de Comptabilité

**AFIRSE section française** – Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education

**AGRH** – Association francophone de Gestion des Ressources Humaines

**AIM** – Association Information et Management

**AIRMAP** – Association Internationale de Recherche en Management Public (ex-RECEMAP – Réseaux d’Enseignants, Chercheurs et Experts en Management Public)

**A-RFGI** – Association *Les Amis de la Revue Française de Gestion Industrielle*

**ATLAS-AFMI** – Association Francophone de Management International

**IAS** – Institut international de l’Audit Social

**IPM** – Institut Psychanalyse et Management

**GRT Tétranormalisation** – Groupe de Recherche Thématique impliquant l’AGRH au sein d’un dispositif en interface avec d’autres associations (IAS, AFFI, AFC...)

Seize publications collectives sont issues des dix premières éditions de ce colloque : trois ouvrages et treize numéros ou cahiers thématiques « Risque » dans des revues scientifiques à comité de lecture. Et d’autres sont à venir...

Dans ce numéro, cinq articles sont développés. Pierre Baret et Marion Chivot proposent ici une étude conduisant à s’interroger sur la pertinence de nouveaux principes devant permettre aux banques d’évoluer vers un modèle durable (« Les Principes Equateur : un outil pertinent pour devenir une banque *durable* ? »). Un test est effectué au sein d’un grand groupe bancaire. L’enseignement principal de cette analyse tient dans le fait que les principes Equateur (composés

de dix lignes directrices depuis 2006 et concernant tous les projets supérieurs à 10 millions de dollars) sont pertinents pour accompagner une banque classique vers des comportements plus responsables, mais des limites importantes ne permettent pour l'instant pas d'atteindre un stade que l'on pourrait qualifier de « banque durable ».

S'il est bien un domaine où le risque s'applique c'est celui des brevets. Véronique Blum et Gabriele Luculli s'intéressent, au sein de leur écrit (« Transferts des risques associés aux brevets, les marchés du brevet comme ultime issue ? »), à l'évolution des marchés du brevet et au processus dit de « commoditisation » avec ce que cela implique en termes de transfert de risque au gré des mutations. C'est l'occasion de se pencher sur la financiarisation et la sécurisation du brevet et de s'interroger sur la mutualisation des risques. Si les marchés du brevet correspondent à une réalité financière, il faut analyser les questions pratiques que ces derniers vont engendrer (choix réalisables en matière de structure).

Si le problème de la rémunération des dirigeants d'entreprises a été au cœur de la crise financière, l'étude du *say on pay* est un dispositif instituant un vote des actionnaires à propos de la rémunération des dirigeants. Il est ainsi destiné à mettre fin aux pratiques abusives et pourrait ainsi enrichir la prise en compte par les entreprises des problématiques de RSE (« Limitation de la rémunération excessive des dirigeants avec le *say on pay* »). Gurvan Branellec et Ji-Yong Lee rappellent que la généralisation de ce vote consultatif se justifie par son adoption dans de nombreux États. Pourtant ce contrôle par les actionnaires de la rémunération des dirigeants reste relatif. C'est l'occasion de se poser aussi la question de la pertinence de son introduction soit dans la législation française soit de sa « reprise volontaire » par les entreprises.

Dans leur article (« Paradoxes du discours sur les risques financiers entre les collectivités locales et les banques »), Muriel Michel-Clupot et Serge Rouot se focalisent sur l'analyse textuelle du discours d'un grand groupe financier et des collectivités territoriales afin de déterminer le positionnement de ces deux types d'acteurs au sein de la théorie des « pôles culturels » (Douglas) et plus largement dans la sociologie du risque à une époque caractérisée par la commercialisation des produits structurés. La démarche méthodologique employée a consisté à administrer l'analyse textuelle à l'aide du logiciel Alceste tout en mettant en relief le discours sur le risque et le choix du « matériau » avec la création d'une base de données.

L'externalisation des missions dans l'activité comptable libérale réglementée trouve sa justification dans la multiplicité de son action : missions à faible valeur ajoutée, missions à fort caractère différenciateur et créatrices de valeur pour un cabinet d'expertise comptable. S'appuyant sur la théorie des ressources et compétences et la théorie des coûts de transaction, l'étude de Stéphane Ouvrard et de Serge Valant Gandja (« Les choix d'externalisation des missions dans les cabinets d'expertise comptable français ») cherche à identifier les déterminants de l'externalisation via une méthodologie qualitative inspirée du protocole de l'analyse multi-sites de Huberman et Miles (2003).